



Question concernant une convocation en tant que victime

Par Dleguillou__

Bonjour à tous,

Je viens chercher quelques infos car je suis un peu perdue.
En février dernier, j'ai été victime d'une infraction sur ma voiture : la vitre avant passager a été cassée. Rien n'a été volé, mais j'ai quand même porté plainte à l'époque.

Je n'ai eu aucune nouvelle depuis? jusqu'à il y a une semaine, où j'ai reçu une convocation à une audience en tant que victime. L'audience est prévue pour mardi 25 novembre.

Ma question est simple : suis-je obligée d'y assister ?
Est-ce que ma présence est indispensable ou est-ce que je peux envoyer un courrier ou refuser d'y aller ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements !

Par kang74

Bonjour

Une convocation n'est pas une invitation : vous pouvez vous représenter le cas échéant .
Vous n'en dites pas assez pour savoir les conséquences de votre absence .

Par Dleguillou__

Bonjour,

Je travaille et je n'habite pas à côté du tribunal en question.
Nous sommes à priori une dizaine de victimes à avoir été convoquée.

Par kang74

La réponse reste la même , d'autant plus que vous parlez d'audience .
Au mieux , on constate votre désistement tacite de l'affaire ...
Voyez un avocat .